

*AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES
APPALACHES*



Rapport annuel 1997-1998



La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches, a déjà un an et demi d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les six MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière. Parmi les moyens qui sont mis en oeuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agences, c'est avant tout pour les gens qui la possède, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

T A B L E D E S M A T I È R E S

2.....	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
3.....	MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
4.....	MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	4
5.....	RAPPORT FINANCIER 1997-98	5
11.....	TABLEAU COMPARATIF DES DÉPENSES.....	11
12.....	ACTIVITÉS DES COMITÉS.....	12
18.....	STATISTIQUES DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE 1997-98.....	18
21.....	GRILLE DES TAUX APPLICABLES EN 1997-98.....	21
24.....	LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON ACCRÉDITÉS EN 1997-98	24
25.....	RAPPORT DE L'AGENT VÉRIFICATEUR	25
43.....	LISTE DES TITULAIRES AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION.....	43
44.....	ENJEUX DE 1998-99	44

86-1661 JFANGA JORRAB
RAPPORT ANNUEL 1997-98

du Conseil d'administration Composition

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du Conseil d'administration:

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR
Le monde municipal	MRC Chutes-de-la-Chaudière	1- M. Philippe Laberge
	MRC Desjardins	2- M. Guy Plante
	MRC de Bellechasse	3- M. Réal Lemelin
	MRC des Etchemins	4- M. Gérard Bélanger
	MRC de Montmagny	5- M. Pierre Thibaudeau
	MRC de L'Islet	6- M. Jacques Bélanger
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	<u>OGC</u> Gr. for. de Bellechasse-Lévis	1- M. Raynald Pouliot
	Gr. for. du Sud de Dorchester	2- M. Gaston Samson
	Gr. for. de Montmagny et de L'Islet	3- M. Émile Tanguay
	<u>SOPB</u> Synd. prod. bois de la Beauce	1- M. André Lantagne
	Synd. prod. bois de Québec	2- M. Martin Côté
	Office prod. bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois <u>Pâtes et papiers</u>	<u>Sciage</u> Industries Maibec inc.	1- M. Charles Tardif
	Bois Daaquam inc.	2- M. Léandre Rouleau
	Matériaux Blannchet inc.	3- M. Robert Albert
	Domtar inc.	1- M. Bruno Moreau
	F.F. Soucy inc. & ass.	2- M. Réjean Bégin
	Daishowa inc.	3- M. Guy Dumont
Ministère des Ressources naturelles	Direction régionale de Québec	1- M. M.-André Turgeon
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau

du Président Message

À tous les partenaires,

L'année 1997-98 a été notre première année complète en temps et en actualisation de nos mandats. Il va sans dire que nous avons continué à approprier notre mission dans plusieurs secteurs.

Dans un premier temps, nous avons appris à travailler ensemble, ce qui nous a permis de reconnaître les différences, les accepter et cheminer vers des changements à l'avantage des propriétaires de boisés privés.

Cette étape a permis d'accepter un fonctionnement respectueux des points de vue différents sans compromis sur les valeurs fondamentales de chacun. À ce chapitre, je dois donner une mention très honorable à tous les membres du conseil d'administration qui m'ont facilité la tâche sans pour autant minimiser notre cheminement.

Fonctionnellement, nous avons touché à la répartition des budgets, élément sensible et toujours délicat, nous avons traité du programme. Ainsi, nous avons discuté des conseils techniques aux producteurs, aux objectifs de reboisement, aux difficultés de reboiser lorsque les intérêts agricoles sont présents, aux normes techniques et administratives et à l'évaluation des différents travaux.

Nous avons abordé l'épineuse question de la contribution des propriétaires, de la saine compétition devant permettre plusieurs choix aux propriétaires et de l'accréditation des agents de livraison.

Entre le code d'éthique, les assurances responsabilité, les contributions de l'industrie, les versements aux agents de livraison et le futur plan de communication, nous nous sommes attardés à l'incontournable plan de protection et de mise en valeur. Voilà succinctement le lot de notre travail cette année.

Finalement, nous terminons l'année avec un nouveau permanent, Martin Loiselle qui, avec l'assistance de René Lessard, a préparé l'année prochaine tout en complétant les dossiers de l'année qui vient de se terminer.

C'est donc avec fierté que je vous présente le rapport annuel de l'année 1997-98, modeste présentation de nos réalisations.

À tous les membres du conseil d'administration, partenaires de tous les instants, merci de votre généreuse contribution.



Pierre Thibaudau
Président

86-2661 JEROME 1997-98
RAPPORT ANNUEL 1997-98

du secrétaire général Message

Cette année qui vient de s'écouler a été une année de positionnement pour l'Agence à de nombreux égards.

En tout premier lieu, rappelons que l'inauguration officielle a été l'occasion de faire connaître publiquement l'Agence, son rôle et ses mandats. Cet événement a été marqué par la présence de la ministre madame Carrier-Perreault.

L'exercice financier qui vient de se terminer est le premier d'une durée d'un an; le précédent ayant été de six mois seulement.

Le dossier de la contribution du gouvernement a connu un développement satisfaisant avec l'annonce du maintien de l'enveloppe budgétaire de l'Agence à compter de la prochaine année et surtout avec l'engagement ferme que les capitaux seront présents pour les cinq prochaines années.

La participation de l'industrie à partir des bois achetés sur le territoire de l'Agence s'est révélé quelque peu supérieure aux prévisions initiales. Bien qu'il semble que la presque totalité des versements soit comptabilisée, la contribution totale réelle enregistrée actuellement s'élève à près de 600 000 \$.

Les frais d'exploitation sont, toute proportion gardée par rapport à la durée des exercices financiers, à peu près de mêmes envergures. Seules les dépenses relatives à la tenue des réunions (location de salles, photocopies et télécopies ont connues une hausse en raison d'un nombre plus grand de rencontres.

Le surplus en fin d'exercice comprend la réserve pour la réalisation du PPMV, la

portion non dépensée du programme d'aide financière et l'excédent de la contribution de l'industrie par rapport aux prévisions.

La livraison du programme cette année a été caractérisée par une expérimentation sur le terrain des modifications apportées aux cahiers d'instructions. L'expérience a démontré que des ajustements seraient sans doute nécessaires en certaines circonstances. De plus, une décision récente du conseil d'administration permettra, dès la prochaine saison, d'offrir aux producteurs forestiers des conseils techniques sur une base quelque peu différente.

Enfin, le départ du secrétaire général marque aussi une étape dans l'évolution de l'Agence en ce sens que les besoins administratifs et de soutien aux affaires courantes exigeaient de plus en plus une personne disponible à temps plein, alors que mon cheminement personnel n'allait pas en ce sens.

Je profite donc de ces quelques lignes pour signifier aux gens que j'ai eu la chance de côtoyer, particulièrement les membres du conseil d'administration, ceux des comités de travail et le personnel de la MRC des Etchemins, toute ma reconnaissance pour toute cette expérience enrichissante depuis les débuts de l'Agence et cette complicité fraternelle lors des rencontres et du travail quotidien.



René Lessard, ing.f.
Secrétaire général

financier *Rapport*

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

préparé par

ÉRIC LACHANCE
comptable agréé

212, 2e Avenue
Lac-Etchemin (Québec)

RAPPORT ANNUEL 1997-98



RAPPORT DU VERIFICATEUR

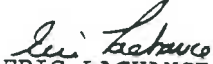
Aux administrateurs de

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

J'ai vérifié l'état des résultats et du surplus de AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES pour l'exercice clos le 31 mars 1998 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.


ERIC LACHANCE
Comptable agréé

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

RESULTATS ET SURPLUS
le 31 mars

	1 9 9 8	1 9 9 7 (6 mois)
REVENUS		
Subvention Gouvernement du Québec	2 677 434 \$	41 304 \$
Contribution des industries	709 136	605 464
Revenus d'intérêts	19 354	112
	<hr/>	<hr/>
	3 405 924 \$	646 880 \$
	<hr/>	<hr/>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Agents de livraison	3 070 461 \$	384 649 \$
Honoraires du secrétaire général	38 491	16 865
Honoraires de vérification	919	348
Location d'équipements	696	267
Télécommunications	1 491	189
Papeterie et imprimés	3 568	801
Frais de déplacements, de repas et de formation	2 215	1 198
Assurances	1 075	
Frais de réunion	1 038	
Frais bancaires	20	
	<hr/>	<hr/>
	3 119 974	404 317
	<hr/>	<hr/>
EXCEDENT DES REVENUS DE L'EXERCICE	285 950	242 563
SURPLUS AU DEBUT	242 563	
	<hr/>	<hr/>
SURPLUS A LA FIN	528 513 \$	242 563 \$
	<hr/>	<hr/>

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

B I L A N
31 mars

	1 9 9 8	1 9 9 7
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	43 156 \$	55 478 \$
Placements temporaires, 4,55%, au coût	400 000	100 000
Débiteurs	99 053	107 446
	<hr/>	<hr/>
	542 209 \$	262 924 \$
	<hr/>	<hr/>
 PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	13 696 \$	20 361 \$
	<hr/>	<hr/>
 CAPITAUX PROPRES		
Surplus	528 513 \$	242 563
	<hr/>	<hr/>
	542 209 \$	262 924 \$
	<hr/>	<hr/>

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE
exercice clos le 31 mars

	1 9 9 8	1 9 9 7 (6 mois)
RENTRES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIEES AUX ACTIVITES SUIVANTES:		
EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	285 950 \$	242 563 \$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	8 393	(107 446)
Créditeurs et charges à payer	(6 665)	20 361
	<hr/>	<hr/>
	1 728	(87 085)
	<hr/>	<hr/>
ACCROISSEMENT DE L'ENCAISSE	287 678	155 478
ENCAISSE AU DEBUT	155 478	
	<hr/>	<hr/>
ENCAISSE A LA FIN	443 156 \$	155 478 \$
	<hr/>	<hr/>
ENCAISSE		
Encaisse	43 156	55 478
Placements temporaires	400 000	100 000
	<hr/>	<hr/>
	443 156 \$	155 478 \$
	<hr/>	<hr/>

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

L'Agence, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q. F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus.

Comparatif des dépenses

Cableau



ien que l'exercice précédent était d'une durée de six mois, le tableau suivant permet tout de même d'établir une comparaison entre les deux premières années de fonctionnement de l'Agence relativement aux dépenses encourues. À noter que, pour fins de comparaison, le déboursé correspondant à l'aide financière versée aux producteurs forestiers en 1996-97, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, a été inscrit en totalité même si c'est le MRN cette année-là qui a administré la contribution gouvernementale.

	1997-98 (12 mois)	1996-97 (6 mois)
REVENUS		
Contribution gouvernementale	2 677 434	2 647 100
Contribution de l'industrie	709 136	605 464
Revenus d'intérêts	19 354	112
	<hr/>	<hr/>
	3 405 924 \$	3 252 676 \$
Surplus de l'année précédente	242 563	0
	<hr/>	<hr/>
TOTAL REVENUS	3 648 487 \$	3 252 676 \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Programme de mise en valeur	3 070 460	2 990 445
Vérification opérationnelle	327	0
Lancement officiel	541	0
Réunions	498	0
Assurances	1 075	0
Fournitures de bureau	682	606
Frais bancaires	20	0
Secrétaire général	38 491	16 865
Vérification comptable	591	0
Location système informatique	696	267
Télécommunications	1 492	189
Papeterie et imprimés	1 561	801
Frais de déplacements et repas	2 186	1 198
Formation	23	0
Divers	1 332	0
	<hr/>	<hr/>
	3 119 974 \$	3 010 113 \$
	<hr/>	<hr/>
EXÉDENT DES REVENUS ET SURPLUS	528 513 \$	242 563 \$

RAPPORT ANNUEL 1997-98

des activités réalisées

Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration pour l'année 1997-98 est donnée à la page 2 du présent rapport annuel.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année:

- le 13 mai 1997;
- le 11 juin 1997;
- le 28 octobre 1997;
- le 10 décembre 1997;
- le 20 février 1998.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté surtout sur des questions d'ordre administratif, d'ordre technique en rapport avec le programme d'aide financière aux producteurs forestiers et d'ordre plus général relatif aux orientations de l'Agence.

Le conseil a eu à se prononcer sur l'adoption du plan de dépense de la permanence et des prévisions budgétaires

en début d'année, lesquelles ont été largement tributaires de la distribution budgétaire aux agents de livraison qui a aussi été établie par le conseil.

Il a adopté une résolution rendant obligatoire la déclaration des facteurs de conversion sur les formulaires de déclaration utilisés par les industriels.

Il a également statué sur le calendrier de travail et par le fait même attribué les mandats aux comités qu'il a reconduits ou nouvellement formés.

Il s'est penché sur les rapports que lui ont soumis les comités de travail et qui ont été adoptés avec ou sans modification.

Le conseil a résolu de donner son appui à un projet de formation d'ouvriers sylvicoles et acéricoles à être dispensée par la Commission scolaire de la Chaudière-Etchemin.

Le conseil a pris position à plusieurs reprises sur des sujets relatifs au programme d'aide financière à la mise en valeur que l'Agence administre.

Il a signifié aux agents de livraison concernés de tenir le même discours que l'Agence, concernant la participation du propriétaire au financement des travaux sylvicoles, notamment au moment de recruter la clientèle.

Moyennant certaines obligations, le conseil a accepté le retrait de l'Office des producteurs de bois de la Côte-du-Sud de l'aménagement et le transfert de son budget à Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud.

Il a apporté des correctifs techniques à certains aspects de la livraison du programme, comme les modifications du cahier d'instructions techniques concernant le traitement des souches de pins rouges et de pins sylvestre, la précision relative à la propriété qui chevauche deux territoires d'agents de livraison, le contenu minimal du plan d'aménagement forestier en regard des zones sensibles et de la réglementation municipale et la destruction totale ou partielle des travaux subventionnés.

Il a de plus autorisé les agents de livraison, pour cette année seulement, à dissocier pour fins de facturation les travaux de débroussaillage de ceux de rassemblement des débris de coupe.

Le conseil a pris connaissance, à quelques reprises, de la problématique du reboisement en zone agricole et a mandaté la permanence de l'Agence pour travailler de concert avec les MRC afin de trouver une solution à ce problème.

Dans le but de mieux informer les membres du conseil pour des décisions qu'ils auront à prendre face aux orientations de l'Agence, une présentation du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier a été donnée aux administrateurs et ils ont aussi eu l'opportunité d'assister à une séance d'information sur le PPMV.

Finalement, à titre de représentants de l'Agence, le président et le secrétaire général ont assisté à la Table des agences et à la rencontre des décideurs du 13 mars 1998.

COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a de plus mandaté le comité administratif pour faire réaliser un plan de communication et établir le budget s'y rattachant.

MEMBRES:

M. Pierre Thibaudeau, président
M. André Lantagne, vice-président
M. Gaston Samson, trésorier
M. Charles Tardif, directeur
M. René Lessard, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à trois reprises au cours de l'année:

- le 25 avril 1997;
- le 11 août 1997;
- le 21 novembre 1997;

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide financière qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a, de plus, abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Il a planifié le déroulement du lancement officiel de l'Agence qui a eu lieu le 13 mai 1997 à Lac-Etchemin en présence de la ministre déléguée aux mines, aux terres et aux forêts madame Denise Carrier-Perreault.

Les sujets suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- l'état de la situation de la contribution des titulaires de permis d'usine de transformation primaire de bois et les mesures à prendre pour la vérification des versements dus à l'Agence;
- la préparation du budget d'opération pour l'année 1997-98;
- la répartition de l'enveloppe budgétaire aux agents de livraison accrédités;
- la préparation de l'assemblée générale annuelle;
- l'assurance responsabilité des administrateurs;
- l'établissement de critères autorisant le paiement des travaux de voirie forestière réalisés ou amorcés avant la décision de l'Agence de ne plus octroyer d'aide financière pour cette activité;
- l'intégration du programme PAAR au programme d'aide financière destiné aux producteurs forestiers admissibles;
- la participation financière des propriétaires de boisés privés au financement des travaux sylvicoles;
- le maintien inconditionnel de la limite budgétaire par producteur pour les agents de livraison;
- la position de l'Agence en ce qui concerne les travaux forestiers admissibles à l'aide financière et réalisés dans le non respect de la réglementation municipale;

- l'étude de deux cas de producteurs forestiers où le versement de l'aide financière était contestable pour des travaux sylvicoles déjà réalisés;
- la représentation du président et le remboursement des dépenses admissibles.

COMITÉ SUR LA RÉVISION DU PROGRAMME

MANDAT:

Le comité sur la révision du programme, comme son nom l'indique, a pour mandat l'étude de toutes questions se rapportant à la livraison du programme d'aide financière et technique à la mise en valeur des forêts privées. Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Jacques Bélanger, président
M. Gérard Bélanger
M. Herman Lavoie
M. Gaston Samson
M. André Lantagne
M. Denis Villeneuve
M. Bruno Moreau
M. Robert Albert
M. Richard Bilodeau
M. Denis Ouellet
M. René Lessard, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur la révision du programme s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année:

- le 19 septembre 1997;
- le 30 septembre 1997;
- le 17 décembre 1997;
- le 6 février 1998.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme, suite notamment à une consultation auprès des agents de livraison. Parmi ceux-ci mentionnons:

- le maintien de la vérification a priori, mais la pertinence de la prescription ne peut être mise en cause si une vérification pré-traitement n'a pas eu lieu;
- l'Agence ne retient pas de mécanisme d'autorisation des traitements de contrôle des animaux, des insectes et des maladies, en raison de la faible quantité de ce genre de traitement, mais les prescriptions doivent être déposées avant la réalisation pour obtenir son autorisation;
- l'usage de l'adenda, sous la forme employée antérieurement, est permis jusqu'à ce que le nouvel organisme responsable de l'enregistrement du statut de producteur forestier n'émette de nouvelles directives;
- l'établissement des critères d'applications du traitement d'éclaircie pré-commerciale dans les peuplements mélangés;
- l'obligation pour les agents de livraison de produire leur facturation à l'intérieur d'un délai de deux mois après la fin des travaux;
- la vérification des traitements d'entretien chimique est possible l'année même de l'application, mais l'agent vérificateur ne peut recommander de

coupure cette même année basée sur l'efficacité du traitement;

- la priorité des travaux subventionnés par l'Agence va au reboisement et autres travaux connexes (préparation de terrain et entretien) et à l'éclaircie pré-commerciale;
- l'Agence n'autorise pas le versement de l'aide financière pour des travaux réalisés avant l'enregistrement du propriétaire au statut de producteur forestier;
- l'Agence met sur pied un nouveau programme axé sur les conseils techniques aux producteurs qui peut autoriser la réalisation de travaux qui ne correspondent pas exactement aux balises du programme régulier et dont les modalités sont détaillées à l'intérieur du rapport du groupe de travail (sous-comité sur les conseils techniques aux producteurs) qui a participé à son élaboration;
- des pistes de solution ont été retenues pour aider à l'atteinte des objectifs de reboisement des agents de livraison à partir du rapport du sous-comité ayant travaillé sur le sujet;
- le rapport déposé par le sous-comité sur la vérification opérationnelle et sur l'évaluation des agents de livraison a permis de définir certaines balises permettant d'exprimer les résultats de la vérification;
- enfin, un dernier groupe de travail a formulé des recommandations sur les normes techniques qui doivent être entérinées par le conseil d'administration.

86-2661 JOURNAL AGENCE 1997-98
RAPPORT AGENCE 1997-98

COMITÉ SUR LE RETRAIT DE L'OPBCS

MANDAT:

Le comité sur le retrait de l'Office des producteurs de bois de la Côte-du-Sud avait pour mandat d'étudier la proposition de l'Office de son retrait de l'aménagement en relation avec les objectifs de l'Agence et de faire les recommandations nécessaires au conseil d'administration.

MEMBRES:

M. Gérard Bélanger
M. Richard Bilodeau
M. Robert Albert
M. Martin Côté
M. René Lessard, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité s'est réuni à une seule reprise, soit le 22 mai 1997

Le rapport du comité a présenté cinq options classées par ordre décroissant de résultats basés sur une grille de pointage.

L'option privilégiée par le comité a été retenue par le conseil d'administration et mentionne que la nouvelle entité qui est appelée à remplacer l'Office devra offrir ses services aux producteurs non regroupés de Montmagny et de L'Islet par le biais d'une équipe technique distincte de celle des groupements forestiers.

COMITÉ DU PPMV

MANDAT:

Le comité du PPMV a pour mandat de déterminer les principales voies de réalisation du plan de protection et de mise en valeur, d'établir les étapes de réalisation et de faire les recommandations qui s'imposent au conseil d'administration.

MEMBRES:

M. Pierre Thibaudeau, président
M. Bruno Moreau
M. Raynald Pouliot
M. Richard Bilodeau

RÉUNIONS:

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la formation de ce comité, l'amorce du PPMV étant prévue pour la prochaine année.

COMITÉ DE SÉLECTION

MANDAT:

Avec l'annonce du départ du secrétaire général, le conseil d'administration a mandaté le comité de sélection pour publier un appel d'offre de services pour un poste de secrétaire exécutif, étudier les candidatures reçues à l'Agence et faire les recommandations sur le(s) candidat(s) choisi(s).

MEMBRES:

M. Pierre Thibaudeau, président
M. Martin Côté
M. Charles Tardif
M. Richard Bilodeau
M. René Lessard, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité s'est réuni à deux reprises:

- le 16 mars 1998
- le 3 avril 1998

La première rencontre a permis de procéder à une première sélection des candidatures reçues. La seconde a permis de procéder aux entrevues menant au choix du candidat retenu.

d u p r o g r a m m e Statistiques

Tableau 1

LE NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR UNITÉ D'AMÉNAGEMENT

AGENT DE LIVRAISON	Unité d'aménagement 316		Unité d'aménagement 323		Unité d'aménagement 331		Unité d'aménagement 332		TOTAL	
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
	Gr. for. de L'Islet							102	8,2%	102
Cons. for. de la Côte-du-Sud					61	4,9%	92	7,4%	153	12,3%
Coop. de gestion for. des Appalaches					6	0,5%	4	0,3%	10	0,8%
Gr. for. de Montmagny					86	6,9%			86	6,9%
Gr. for. de Dorchester			228	18,3%					228	18,3%
Synd. prod. de bois de la Beauce			254	20,4%					254	20,4%
Groupe Foram			20	1,6%					20	1,6%
Gr. for. de Bellechasse	163	13,1%							163	13,1%
Cons. for. rég. de Québec	209	16,8%							209	16,8%
Services for. Mercier	3	0,2%							3	0,2%
Bernard Bisson	9	0,7%	7	0,6%	1	0,1%			17	1,4%
TOTAL ACTIF*	384	30,8%	509	40,9%	154	12,4%	198	15,9%	1245	100,0%
TOTAL POTENTIELS*	1239	31,2%	1525	38,5%	506	12,8%	695	17,5%	3965	100,0%

* Producteur actif: qui a réalisé des travaux subventionnés en 1997-98

* Producteur potentiel: qui possède un statut de producteur forestier conforme

Unité d'aménagement 316: MRC Les Chutes-de-la-Chaudière
MRC Desjardins
MRC de Bellechasse

Unité d'aménagement 323: MRC des Etchemins

Unité d'aménagement 331: MRC de Montmagny

Unité d'aménagement 332: MRC de L'Islet

Tableau 2

BUDGET DÉPENSÉ PAR LES AGENTS DE LIVRAISON EN 1997-98

AGENT DE LIVRAISON	BUDGET DÉPENSÉ	%
Gr. for. de L'Islet	436 438	14,2%
Cons. for. de la Côte-du-Sud	279 820	9,1%
Coop. de gestion for. des Appalaches	36 070	1,2%
Gr. for. de Montmagny	450 388	14,7%
Gr. for. de Dorchester	598 087	19,5%
Synd. prod. de bois de la Beauce	352 027	11,5%
Groupe Foram	43 893	1,4%
Gr. for. de Bellechasse	542 516	17,7%
Cons. for. rég. de Québec	306 781	10,0%
Services for. Mercier	4 762	0,2%
Bernard Bisson	19 679	0,6%
TOTAL	3 070 460	100,0%

Tableau 3

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT

Code	Traitement	Aide financière versée	Quantité	Unité de mesure
05	Remise en production Préparation de terrain	785 842	1 031	ha
06	Remise en production Plantation	834 379	3 445	,000 plants
07	Entretien de plantation	491 571	1 205	ha
08	Éducation de peuplements Traitements non commerciaux	850 847	1 135	ha
09	Éducation de peuplements Traitements commerciaux	27 366	50	ha
10	Drainage	42 393	39 741	m
10	Voirie forestière	22 872	21	km
11	Plans d'aménagement forestier	89 390	563	plans
	TOTAL	3 144 660		

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE

POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 1997-98

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION - PRÉPARATION DE TERRAIN			
05-1 FRICHE HERBACÉE			
PRDES	0510	Désherbage mécanique ou manuel	225/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	405/ha
DCA	0519	Application de phytocides aérien	275/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	285/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus)	295/ha
05-2 FRICHE EMBROUSSAILLÉE			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	795/ha
DMED	0504	Déchiquetage	590/ha
DMEPRH2	0512	Hersage forestier	590/ha
DMEL	0502	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	425/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	355/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	405/ha
DCA	0519	Application de phytocides aérien	275/ha
PRLHF	0521	Labourage et hersage forestier	900/ha
05-3 TERRAINS FORESTIERS			
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	820/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	355/ha
DMEPRH2	0512	Hersage forestier	590/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	405/ha
DCA	0519	Application de phytocides aérien	275/ha
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	795/ha
SMED	0511	Scarifiage - léger	225/ha
SMEBC	0513	Scarifiage - moyen	315/ha
SMAT	0514	Scarifiage manuel	225/1000 m
PRLHF	0521	Labourage et hersage forestier	900/ha

RAPPORT ANNUEL 1997-98

06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
06-1 FRICHE HERBACÉE			
PMANR	0626	Plantation manuelle	- racines nues résineux 195/1000 p
PMAF	0636		- racines nues feuillus 265/1000 p
PFD	0628		- PFD racines nues résineux 245/1000 p
PMARR6	0630		- récipient - 67 cavités (50 à 109 cc) 175/1000 p
PMARR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc) 185/1000 p
PMARR	0639		- récipient 200 à 299 cc 230/1000 p
PMARR	0638		- récipient 300 cc et plus 285/1000 p
PMERN	0634	Plantation mécanique	120/1000 p
06-2 FRICHE EMBROUSSAILLÉE			
PMANR	0626	Plantation manuelle	- racines nues résineux 195/1000 p
PMAF	0636		- racines nues feuillus 265/1000 p
PFD	0628		- PFD racines nues résineux 245/1000 p
PMARR6	0630		- récipient - 67 cavités (50 à 109 cc) 175/1000 p
PMARR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc) 185/1000 p
PMARR	0639		- récipient 200 à 299 cc 230/1000 p
PMARR	0638		- récipient 300 cc et plus 285/1000 p
06-3 TERRAIN FORESTIER			
PMANR	0626	Plantation manuelle	- racines nues résineux 195/1000 p
PMAF	0636		- racines nues feuillus 265/1000 p
PFD	0628		- PFD racines nues résineux 245/1000 p
PMARR6	0630		- récipient - 67 cavités (50 à 109 cc) 175/1000 p
PMARR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc) 185/1000 p
PMARR	0639		- récipient 200 à 299 cc 230/1000 p
PMARR	0638		- récipient 300 cc et plus 285/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
EMBR	0626	Mini bandes	- racines nues résineux 195/1000 p
EMBF	0636		- racines nues feuillus 265/1000 p
EMBPFD	0628		- PFD résineux 245/1000 p
EMBR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc) 185/1000 p
EMB	0639		- récipient 200 à 299 cc 230/1000 p
EMB	0638		- récipient 300 cc et plus 285/1000 p
ETR	0637	Trouées	- racines nues 265/1000 p
ETR	0635		- PFD racines nues 405/1000 p
ETR	0633		- récipient 200 à 299 cc 405/1000 p
ETR	0631		- récipient 300 cc et plus 445/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641		- racines nues résineux 195/1000 p
ERPF	0647		- racines nues feuillus 265/1000 p
ERPPFD	0643		- PFD racines nues 245/1000 p
ERPRR4	0645		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc) 185/1000 p
ERP	0642		- récipient 200 à 299 cc 230/1000 p
ERP	0644		- récipient 300 cc et plus 285/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649		- racines nues résineux 215/1000 p
ERRNF	0652		- racines nues feuillus 265/1000 p
ERRNPFD	0653		- PFD racines nues 260/1000 p
ERRNR4	0651		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc) 205/1000 p
ERRN	0648		- récipient 200 à 299 cc 245/1000 p
ERRN	0650		- récipient 300 cc et plus 300/1000 p
06-7 TRANSPORT DE PLANTS			
TRA	0695		- plants de dimensions régulières 15/1000 p
TRA	0696		- PFD racines nues 20/1000 p

07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
07-1 FRICHE HERBACÉE			
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel	225/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	405/ha
ECCA	0757	Application de phytocides aérien	275/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	345/ha
PAI	0790	Paillis dégradables	880/ha
07-2 FRICHE EMBROUSSAILLÉE			
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel	225/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	405/ha
ECCA	0757	Application de phytocides aérien	275/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	345/ha
07-3 TERRAIN FORESTIER			
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	405/ha
ECCA	0757	Application de phytocides aérien	275/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	345/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
DEGCT	0859	Application de phytocides terrestre	405/ha
DEGCA	0860	Application de phytocides aérien	275/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	755/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	810/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	635/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage	-résineux 660/ha
RJF	0971		-feuillus d'ombre 595/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage	-résineux 660/ha
CEFTM	0967		-feuillus d'ombre 595/ha
CEFIM	0976		-résineux 595/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage	-résineux 570/ha
CS	0968	Coupe de succession	-feuillus de lumière 410/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement	-résineux 660/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage)	-feuillus d'ombre 420/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	285/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	235/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage	en terrain boisé 1,23/m ²
PRDR	1080		en terrain dénudé 1,04/m ²
VFC	1082	Voirie forestière	construction de chemin nil
VFA	1083		amélioration de chemin nil
11 - PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
		4 à 50 ha	130
		51 à 100 ha	255
		101 à 250 ha	390
		251 à 799 ha	515

Liste des agents de livraison

<p>Monsieur Réjean Ouellet No 10 Groupement forestier de l'Islet inc. 17, rue des Sociétaires, C.P. 969 Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0 No tél.: (418) 598-3056 No téléc.: (418) 598-3058</p>	<p>Monsieur Réjean Oudlet No 09 Groupement forestier de Montmagny inc. 17, rue des Sociétaires, C.P. 969 Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0 No tél.: (418) 598-3056 No téléc.: (418) 598-3058</p>
<p>Monsieur Raynald Pouliot No 05 Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc. 69A, Route 281 Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0 No tél.: (418) 257-2665 No téléc.: (418) 257-2666</p>	<p>Monsieur Gaston Samson No 08 Groupement forestier du Sud de Dorchester inc. 1506, 25e Avenue, C.P. 129 Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0 No tél.: (418) 594-8208 No téléc.: (418) 594-8584</p>
<p>Monsieur Simon Giguère No 32 Syndicat des producteurs de bois de la Beauce 3500, 6e Avenue Ouest Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9 No tél.: (418) 228-5110 No téléc.: (418) 228-5800</p>	<p>Monsieur Claude Bergeron No 80 Conseillers forestiers de la région de Québec inc. 5185, rue Rideau, C.P. 4000 Ancienne-Lorette (Québec) G2E 5S2 No tél.: (418) 872-1773 No téléc.: (418) 872-6773</p>
<p>Monsieur Marc Cloutier No 81 Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. 1120, 6e Avenue, C.P. 148 La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 No tél.: (418) 856-5828 No téléc.: (418) 856-2775</p>	
<p>Monsieur François Couture No 55 Groupe Forum enr. 150, Rang 2 Frampton (Québec) G0R 1M0 No tél.: (418) 479-5755 No téléc.: (418)</p>	<p>Monsieur Henriot Beudet No 41 Coopérative de gestion forestière des Appalaches 519, rue Principale Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0 No tél.: (418) 469-3033 No téléc.: (418) 469-2711</p>
<p>Monsieur Bernard Bisson No 57 Consultant forestier 193, 3e Avenue Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0 No tél.: (418) 625-1515 No téléc.: (418) 276-2240</p>	<p>Monsieur Jérôme Mercier No 74 Services forestiers Mercier enr. 20, rue D' Aubigny Lévis (Québec) G6V 4T1 No tél.: (418) 837-5128 No téléc.: (418) 837-6185</p>

de l'agent vérificateur
Rapport

RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

préparé par

MICHEL BOUCHER

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES

RAPPORT ANNUUEL 1997-98

1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont pour l'ensemble de l'agence. Pour les informations concernant chacun des agents, veuillez vous référer à la section Addenda.

Tous les agents de livraison font parvenir au bureau de l'unité de gestion les rapports d'exécution sur des formulaires conformes aux directives de l'agence. L'agence oblige les agents qui ont un budget supérieur à 50 000,00\$ à lui fournir les renseignements sur disquette afin d'en accélérer le traitement par « interface ».

Le choix de la vérification s'effectue à l'aide du module V.O. du système SGFP. Dans le cas des plantations, l'agent vérificateur a eu recours à une liste fournie par les agents de livraison. Tous les choix se font au hasard avec une intensité de vérification dont l'objectif est de 10%.

La période couverte par ce rapport est du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997.

Voici les données générales sur les activités vérifiées en 1997.

Valeur des travaux facturés : 3 054 883,00\$⁽¹⁾
Nombre de traitements facturés : 2867

RÉPARTITION PAR TRAITEMENTS

TYPE	M/\$	%	NBRE	UNITE
Préparation de terrain	761,8	26	348	1068 ha
Reboisement	755,9	26	664	3,5 millions
Entretien	482,0	16	326	1193 ha
Précommercial	794,4	28	325	1131 ha
Commercial	30,3	1	24	59 ha
Voirie-Drainage	90,3	3	132	84,5 km
Total	2914,7	100	1819	

(1) Pour l'année financière 1997, le budget visé par la vérification est des 2 914 764,00\$. Est exclu de la vérification, les transports de plants (641 rapports) et les plans d'aménagement forestier (407 rapports).

Valeur moyenne par traitement : 1065,00\$

Valeur et pourcentage des travaux vérifiés : 271 803,00\$ (9,3%)

Valeur moyenne des travaux : 1601,00\$

Nombre de producteurs différents ayant bénéficié d'aide financière : 1151

Aide financière moyenne par producteur : 2597,\$⁽²⁾

(2) Tableau de la moyenne par producteur par agent pour l'année financière 1997 (Tableau 1)

(3) Tableau des travaux facturés par agent (pendant la période de v.o.) (Tableau 2)

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 3a)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigence inscrits au cahier d'instructions techniques de l'agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95%
REBOISEMENT	85%
ENTRETIEN	95%
PAILLIS DÉGRADABLES	100%
PRÉCOMMERCIAL	100%
COMMERCIAL	100%
DRAINAGE	80%
VOIRIE	85%

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note.

TABLEAU 1

MOYENNE PAR PRODUCTEUR - ANNÉE FINANCIÈRE 1997

AGENT	NBRE PRODUCTEURS ACTIFS	MOYENNE PAR PRODUCTEUR
OCG BELLECHASSE	144	3717
OGC DORCHESTER	200	2929
OGC MONTMAGNY	84	5358
OGC L'ISLET	85	4774
S.P.B. BEAUCE	241	1447
C.F.C.S. COTE SUD	149	1865
C.F.R. QUÉBEC	206	1474
C.G.F.A.	10	3607
GROUPE FORAM	15	2114
BERNARD BISSON	15	1295
SERVICES F. MERCIER	2	2316
MOYENNE	1151	2595

TABLEAU 2

**TABLEAU DES TRAVAUX FACTURÉS PAR AGENT
(SUR PÉRIODE DE V.O.)**

AGENTS	M/\$	POURCENTAGE (%)
OGC BELLECHASSE	517,8	19
OGC DORCHESTER	657,0	22
OGC MONTMAGNY	406,0	14
OGC L'ISLET	357,1	12
S.P.B. BEAUCE	323,1	11
CFCS INC.	287,4	10
C.F.R.Q. INC.	298,4	10
C.G.F.A.	34,2	1
GROUPE FORAM	12,3	0,4
BERNARD BISSON	17,5	0,5
SERVICE F. MERCIER	3,9	0,1
	2 914,7	100

Pour l'ensemble de l'agence, nous avons pu constater que 92% des traitements sont atteints ces notes de passage.

- QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS
(Tableau 3b)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'agence ne retient que les superficies vérifiées avec le système 'GPS ». Ainsi à cet item, seulement ces secteurs sont compilés pour établir la conformité ou non du secteur.

En 1997, 92% des superficies ont été mesurées par cette méthode.

En 1998, nous envisageons mesurer la totalité des secteurs visés par la vérification opérationnelle.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN*	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
COMMERCIAL	hectare (ha)
VOIRIE - DRAINAGE	kilomètre (km)

*Concernant l'entretien chimique, l'agence a déterminé que les superficies seront mesurées l'année suivant le traitement en même temps que la validation de l'efficacité du traitement. Le vérificateur a mesuré des secteurs de deux à trois semaines après l'application du glyphosate, le produit ayant agi sur le dépérissement du feuillage. Ainsi, certains agents ont été avisés d'une différence de superficie mais il n'y a pas eu de réduction pour ces secteurs.

La règle établit est : qu'à l'année du traitement, l'agent estime la superficie et reçoit paiement selon celle-ci et l'année suivante confirme la superficie traitée et la qualité obtenue.

TABLEAU 3a

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES								
RÉSULTATS DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS								
Tous les agents de livraisons								
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes		Répartition par classe de % des traitements pénalisés dont la qualité obtenue < qualité exigée		
	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	1 à 10 %	11 à 25 %	26 % et +
Préparation de terrain	348	28	8%	27	96%	0	0	1
Reboisement	664	34	5%	32	94%	1	0	0
Entretien	326	17	5%	15	88%	1	0	1
Précommerciale	325	21	6%	20	95%	0	0	1
Commerciale	24	4	17%	3	75%	0	0	1
Voirie-drainage	132	20	15%	17	85%	0	1	2
TOTAL	1819	124	7%	114	92%	2	1	6

TABLEAU 3b

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES								
RÉSULTATS DE LA QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAVAUX VÉRIFIÉS								
Tous les agents de livraisons								
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes		Traitements non conformes - Répartition par classes		
	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	5 à 10 %	11 à 25 %	26 % et +
Préparation de terrain	348	26	7%	19	73%	2	5	0
Reboisement	664	34	5%	34	100%	0	0	0
Entretien	326	28	9%	16	57%	4	3	3
Précommerciale	325	20	6%	16	80%	2	2	0
Commerciale	24	4	17%	4	100%	0	0	0
Voirie-drainage	132	20	15%	20	100%	0	0	0
TOTAL	1819	132	7%	109	83%	8	10	3

Sur le tableau 3b, le faible pourcentage (57%) en entretien résulte en partie de ce qui est énuméré plus haut.

- RÉPARTITION DES TRAITEMENTS PÉNALISÉS (Tableau 4)

En ce qui a trait à cette problématique, nous constatons que sur 9 traitements non conformes, 6 étaient en deça du résultat de 26% et plus de la note de passage.

De plus, nous constatons que sur les 9 traitements ayant fait l'objet de réduction, seulement 3 traitements avaient été déclarés par les agents de livraison, soit un pourcentage de 33%

3.- RÉPARTITION MONÉTAIRES CONSÉQUENTES AUX RÉSULTATS D'EXÉCUTION.

Nous vous présentons aux tableaux 5 et 6, l'ensemble de la récupération financière suite à l'exercice de la v.o. de 1997.

Nous vous les présentons par traitement et par agent chacun ventilé selon le créneau de la vérification soit, l'admissibilité, la qualité d'exécution, les quantités déclarées et autres pénalités (environnementale, perte de caissettes, etc.)

Un traitement non conforme à la vérification peut le devenir si les correctifs peuvent y être apportés et rencontre les critères de conformité. Du montant de 12 338,90\$, un montant de 830,50\$ a pu être redemandé en paiement par un agent après correction du traitement. Un agent a apporté un correctif pour de la voirie forestière au montant de 1369,22\$ suite à l'intervention du vérificateur.

Lors de la vérification des prescriptions a priori, si celles-ci ne sont pas admissibles au traitement, l'agent en est informé et un montant de 2722,00\$ est ainsi reconduit en d'autres traitements.

TABLEAU 4

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES				
QUALITÉ D'EXÉCUTION				
PROPORTION DES TRAITEMENTS PÉNALISÉS DÉCLARÉS PAR LES AGENTS DE LIVRAISON				
Agent	Traitements vérifiés (nbre)	Traitements pénalisés(nombre)		
		Agent	Vérificateur	%
	15	1	2	50%
	38	0	4	0%
	7	—	—	—
	8	—	—	—
	21	1	2	50%
	10	—	—	—
	—	—	—	—
	2	—	—	—
	—	—	—	—
	—	—	—	—
	23	1	1	100%
TOTAL	124	3	9	

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Réduction monétaire découlant de la V.O. (Ventilé par traitement)

Traitement	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autre		Total	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Préparation	1	313,5	0	0	6	1883	0	0	7	2196,50
Reboisement	0	0	0	0	1	156,48	0	0	1	156,48
Entretien	1	594	3	602,94	3	1498,5	1	300	8	2995,44
Précommerciale	0	0	1	830,5	1	906	0	0	2	1736,50
Commerciale	0	0	1	4819,5	0	0	0	0	1	4819,50
Voirie-drainage	0	0	1	246,48	1	188	0	0	2	434,48
Total	2	907,5	6	6499,42	12	4631,98	1	300	21	12338,90

REMARQUE:

Tableau 6

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Réduction monétaire découlant de la V.O.

(Ventilé par agent de livraison)

Agent de livraison	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autre		Total	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
		0	0	1	448,5	1	177,5	0	0	2
	2	907,5	3	5806,48	5	1699,98	1	300	11	8803,96
	0	0	0	0	1	318	0	0	1	318,00
	0	0	0	0	1	906	0	0	1	906,00
	0	0	0	0	3	1053,5	0	0	3	1053,50
	0	0	0	0	1	477	0	0	1	477,00
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	0	0	2	154,44	0	0	0	0	2	154,44
Total	2	907,5	6	6499,42	12	4631,98	1	300	21	12338,90

REMARQUE:

En résumé, l'activité vérification opérationnelle cumule la somme de 16 430,12\$ soit 6% (16430.\$/271803) du montant vérifié. Nous pouvons constater que pour l'année 1997, la majorité des réductions furent conséquentes à la qualité (53%) et à la quantité déclarée (37%).

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + no. producteur) - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF - Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de toutes les informations techniques - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain

RAPPORT D'EXÉCUTION :

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + no. producteur) - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF - Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain - Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité)
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)

Pour l'ensemble des agents (Tableau 7), que ce soit pour les prescriptions ou les rapports d'exécution, la vérification des éléments administratifs s'effectue avec les fichiers informatiques, ce qui signifie que très peu de non conformité est imputée à ce contrôle.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Par rapport à 1996, il y a eu l'obligation pour l'ensemble des agents de transmettre les informations pour demande de paiement par « interface » sur disquette. En 1997, cela a été pour plusieurs l'instauration de cette obligation avec les ajustements nécessaires.

Pour 1998, les agents devront s'appliquer sur leurs documents (papier et informatique). Les tâches administratives nécessitent environ 50 jours/personne par année et une diminution importante à cette tâche est souhaitée.

Vous trouverez dans les annexes à la fin du rapport les résultats de chaque agent. Ceux-ci ont reçu le détail les concernant leur permettant d'évaluer leur performance et d'apporter les correctifs pour 1998.

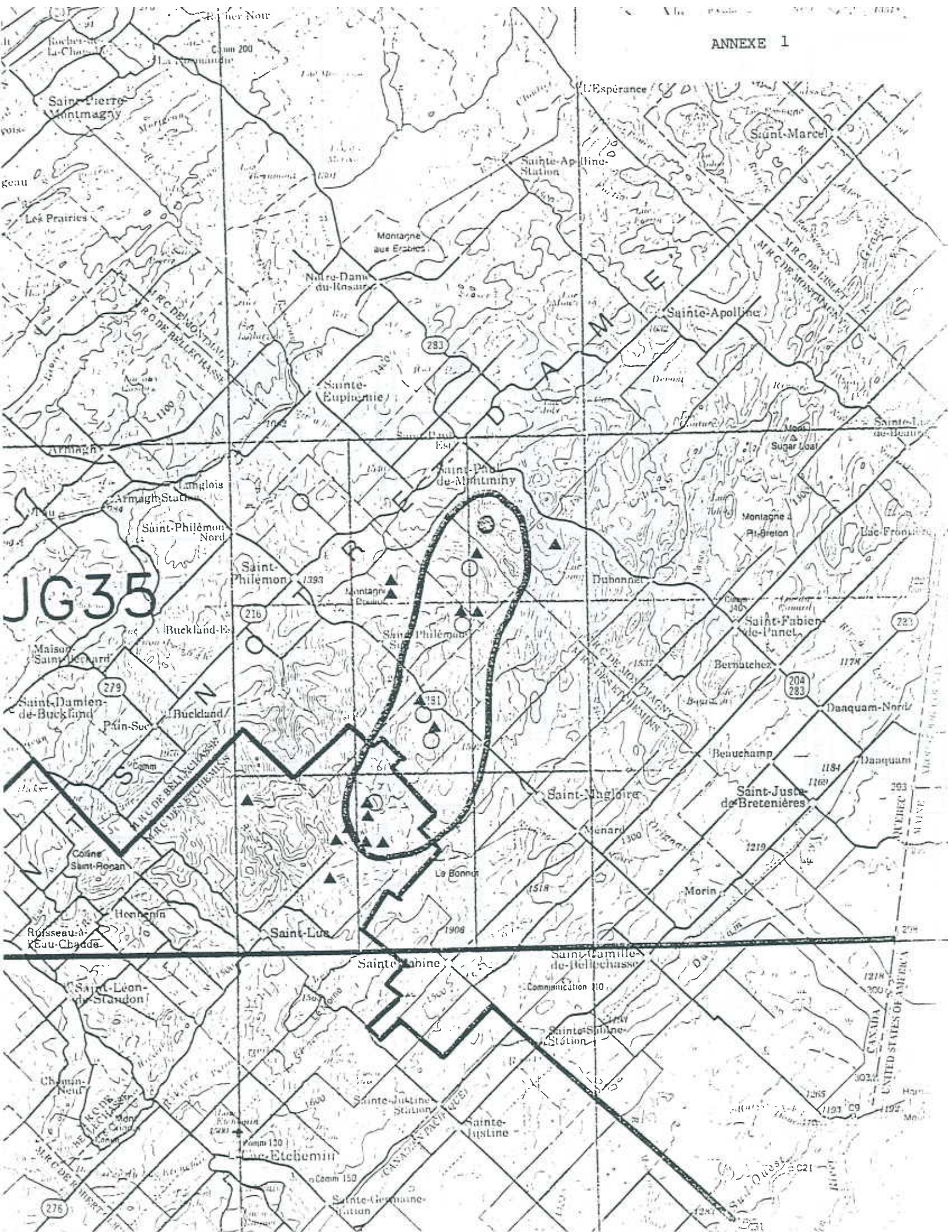
5.- ÉPIDÉMIE DE LA TENTHREDE À TÊTE JAUNE

Étant la porte d'entrée d'information concernant diverses particularités du domaine forestier, nous avons jugé bon d'aviser le secrétaire général, le 10 juillet, d'émettre un avis aux agents concernés par la zone cartographiée (Annexe 1) et d'être vigilant dans le traitement du dégagement des plantations.

Selon le relevé effectué dans la plantation, l'agent devait appliquer la recommandation selon le diagramme en Annexe 2.

Tableau 7

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>						
Tous les agents de livraison						
<u>PRESCRIPTION</u>						
Type de vérification	Nombre vérifié	Conforme		Répartition de la non-conformité	Répartition	
		Nbre	%		Nbre	%
Administratif	109	106	97	-Signature et date -Concordance entre le certificat et la prescription -Présence d'un PAF -Codes de prod. & taux	3	100
Technique	109	102	94	-Présence des informations -Données techniques conformes aux critères d'admissibilité	3 4	43 57
Terrain	109	102	94	-Croquis présent et conforme au terrain -Données techniques déclarées conformes au terrain	7	100
<u>RAPPORT D'EXÉCUTION</u>						
Type de vérification	Nombre vérifié	Conforme		Répartition de la non-conformité	Répartition	
		Nbre	%		Nbre	%
Administratif	140	139	99	-Signature et date -Concordance entre le certificat et le rapport d'exécution -Présence d'un PAF -Codes de prod. & taux	1	100
Technique	140	113	81	-Croquis présent et conforme -Présence des informations -Données techniques transmises sur le rapport conformes au terrain	5 7 15	18 26 56



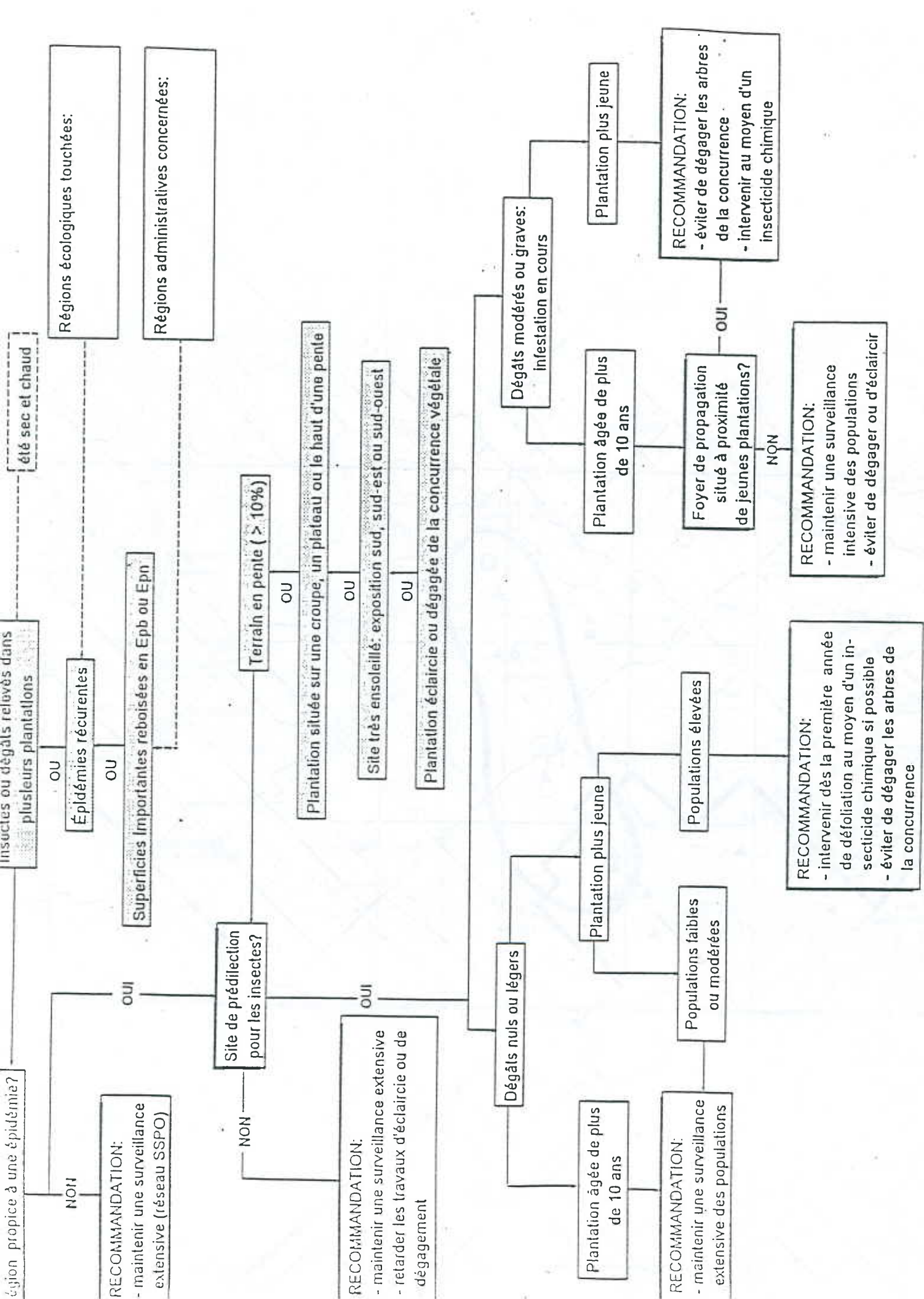


Figure 1. Système d'aide pour décider de la meilleure action à poser dans les plantations d'épinettes noires et blanches pour lutter efficacement, contre les attaques de l'enthomobryon.

Il va peut être se dégager une relation à moyen terme entre les statistiques des hectares traités (Tableau 8) et les données de l'inventaire aérien de 1996 et 1997.

Année 1996 32 ha d'infestation grave

Année 1997 135 ha d'infestation grave

En 1998, il sera sûrement pertinent d'appliquer la même directive au sein de l'agence.

6.- COMMENTAIRES

Nous avons transmis au secrétaire général des commentaires concernant la pertinence d'accepter certains documents. Par exemple, la date de signature de la prescription est postérieure à la déclaration du traitement. Nous avons constaté cette anomalie surtout chez un agent.

Nous croyons souhaitable que les demandes de paiement correspondent à un délai d'un mois après leur date d'exécution.

S'assurer que les agents transmettent des modifications à leur programmation budgétaire s'il y a dépassement de 10% et plus par groupe d'activité. Nous avons dû intervenir avec plusieurs agents pour leur rappeler de produire et faire approuver ladite modification.

TABLEAU 8

STATISTIQUE DES HECTARES TRAITÉS DANS LE PÉRIMÈTRE INFESTÉ PAR LA TENTHREDE À TÊTE JAUNE

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

ANNÉE	AGENT		NOMBRE DE PROJET			NRE D'HECTARE RÉALISÉ			TOTAL (ha)
	MÉC.	CHIM. TERR.	CHIM. AÉRIEN	MÉC.	CHIM. TERR.	CHIM. AÉRIEN			
1996	1	2	-	10,0	28,8	-	38,8		
	-	2	-	-	5,2	-	5,2		
	3	1	-	31,4	6,6	-	38,0		
	-	2	-	-	3,7	-	3,7		
	-	-	-	41,4	44,3	-	85,7		
	-	9	-	-	82,0	-	82,0		
1997	1	4	-	5,4	13,2	-	18,6		
	-	2	-	-	10,2	-	10,2		
	-	-	-	-	-	-	-		
	-	1	-	-	8,9	-	8,9		
	-	-	-	5,4	114,3	-	119,7		

des titulaires ayant produit
Liste une déclaration

- A. Lapointe & Fils ltée
- Abitibi-Consolidated inc.
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois Sciage Lafontaine inc
- Boiscarvin inc.
- Clermond Hamel ltée
- Daishowa inc.
- Domtar inc.(C.A. Windsor)
- Entreprises J.M. Champeau inc.
- F. F. Soucy inc. & Ass.
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Industries Maibec inc.
- Joseph Audet ltée
- L-H Plante & Fils inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Mobilier Rustique de Beauce inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Panneaux Malette OSB
- Pâte Mohawk ltée
- Les Pianos A.Bolduc inc.
- Préparation de Beauce
- Produits forestiers Domtar(Beauce)
- Produits forestiers D.G.
- Scierie A.Lemay &Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie J. Laflamme inc.
- Scierie Leduc inc.
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie St-Anselme inc.

RAPPORT ANNUEL 1997-98

de 1998-99 Enjeux

Après un an et demi de fonctionnement, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant ses assises bien encrées pour affronter les enjeux de la prochaine année. Le premier défi sera, pour les partenaires forestiers et municipaux de l'Agence, d'élaborer les prémisses qui orienteront, dans une perspective de développement durable, la protection et la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

L'élaboration du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) sera basée sur des objectifs déterminés par concertation entre les différents partenaires et le public et en fonction des besoins socio-économiques du territoire de l'Agence des Appalaches. Il visera dans sa démarche à maximiser, pour les propriétaires de lots boisés et pour les communautés locales et régionales, les retombées économiques, sociales et environnementales qu'apportent la protection et la mise en valeur de la forêt privée.

De plus, le transfert de connaissances, la formation et l'information des producteurs forestiers et de la population font partie des mandats que l'Agence entend mettre de l'avant avec l'aide de ces partenaires. Un plan de communication a été réalisé et il sera mis en action durant la prochaine année.

La mise à l'essai d'un nouveau programme destiné à fournir uniquement l'assistance technique au producteur forestier qui désire réaliser des travaux sylvicoles et d'amélioration foncière en dehors du programme régulier d'aide à la mise en valeur est une ouverture de la part de

l'Agence pour satisfaire une clientèle nouvelle.

L'Agence va aussi manifester son désir d'être de plus en plus impliquée au sein des différents comités consultatifs et de développement des dossiers et des nouveaux projets relatifs à la forêt privée.

Finalement, l'annonce du ministre des Ressources naturelles, dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées administré par les agences régionales, d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 5 M \$, suivi d'une contribution confirmée pour les 5 prochaines années de 34,5 M \$ annuellement à l'échelle de la province, nous assure une certaine stabilité pour l'aménagement des forêts privées.

Les partenaires de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, les producteurs forestiers et la population devront, pour les prochaines années, se concerter afin d'augmenter les superficies aménagées et surtout la qualité de l'aménagement de nos forêts et la protection des différentes ressources du milieu forestier.



Martin Loiselle, ing.f.
Secrétaire exécutif